

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS

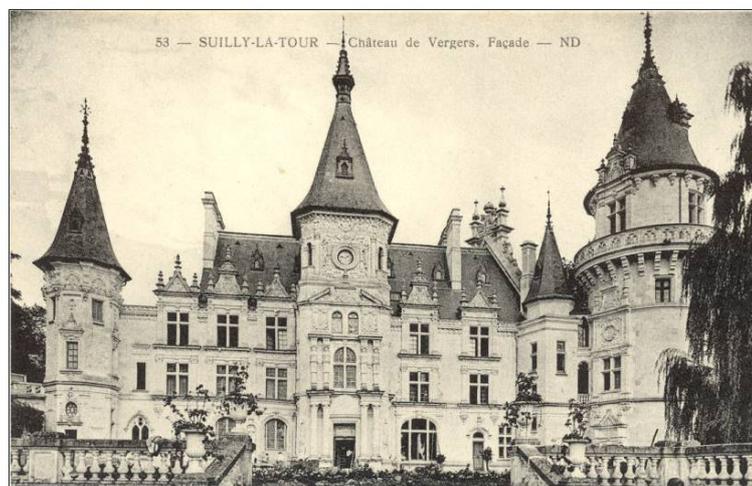


La vallée du Nohain par Auguste Muri (aquarelle, 1881)

CHÂTELLENIE DE DONZY

VERGERS

(SUILLY-LA-TOUR)



Le château actuel de Vergers a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle sur les ruines d'une ancienne forteresse féodale, dont l'emprise est toujours visible au sol.

Vergers est un site historique de l'ancien évêché d'Auxerre, qui paraît avoir été occupé depuis les temps les plus reculés. Cette terre aurait appartenu à la famille du grand **Saint Germain**, qui en aurait fait don, comme de tous ses biens, à son diocèse. Une chapelle qui lui était dédiée y avait été construite au VII^{ème} siècle par l'évêque **Saint Pallade**, son successeur (*cf. Lebeuf, Histoire de l'Eglise d'Auxerre*), à laquelle l'église paroissiale St-Pallade de Suilly-Vergers, de style gothique lui fut substituée au XV^{ème} siècle, réunie au XVII^{ème} à la paroisse de Suilly.

Saint Pallade était prêtre et abbé de Saint-Germain, lorsque saint Didier laissa vacant par sa mort le siège d'Auxerre. Comme on n'est pas certain que l'abbaye de Saint-Germain fût alors un monastère de moines dans le sens qu'on a donné depuis à ce mot, il y a tout lieu de croire que Pallade y gouvernait un clergé séculier. Il se distingua dans cette fonction par sa sagesse, ses aumônes et sa tendresse pour les pauvres : c'est ce qui fit que tout le peuple le choisit pour l'élever sur le siège épiscopal dans les premiers jours de janvier 622.

Il ne fut pas plus tôt revêtu du souverain sacerdoce, qu'il s'attacha à faire fleurir la discipline ecclésiastique. Il enrichit l'église de Saint-Étienne, transféra hors les murs de la cité l'ancien monastère de Saint-Julien, y établit des religieuses, et leur donna des terres pour leur entretien et celui d'un grand nombre de pauvres qui devaient y être nourris et vêtus. Cet acte de donation est de 644.

Il éleva aussi un monastère d'hommes sur une petite éminence au sud-ouest d'Auxerre, sous l'invocation de saint Eusèbe, évêque de Verceil, et l'église fut ornée par ses soins de mosaïques où l'or et le cristal n'étaient pas épargnés. **Pallade fit aussi bâtir une église en l'honneur de saint Germain, en un lieu appelé alors Vercisum, et plus tard Vergers, réuni aujourd'hui à Suilly, près de Donzy.**

Ce fut aussi ce pieux prélat qui, par un effet de sa dévotion à saint Germain, ordonna que, chaque année, à la fête de ce saint, qui se célèbre le 1^{er} octobre, après la messe, les chanoines reçussent cent sous des mains de l'évêque, afin que dans la suite ils se portassent avec plus de zèle à solenniser cette fête. Un historien remarque que c'est le plus ancien exemple des distributions manuelles dans l'Eglise gallicane.

Il n'y avait que trois ans à peine que saint Pallade était évêque d'Auxerre, lorsqu'un grand concile se tint à Reims. Il y assista avec plusieurs des plus célèbres évêques, ses contemporains, entre autres saint Sulpice de Bourges, saint Arnoul de Metz, et saint Renobert de Bayoux. On trouve encore son nom parmi ceux des évêques qui souscrivirent au concile réuni à Clichy-la-Garenne vers la fin de mai 633. Il assista pareillement à celui qui s'assembla dans la ville de Châlon le 25 octobre 644. On voit aussi son nom dans la charte d'exemption qui fut accordée à l'abbaye de Saint-Denys en France le 22 juin 653, par Clovis II, et par la suite on se tint pour fort honoré de sa souscription qui est conçue en ces termes : « *Palladius, peccator, consentiens sub-scripsi* ». Ce qu'il y a de remarquable encore dans cette charte d'exemption, c'est que le nom de saint Pallade s'y trouve immédiatement après celui du roi Dagobert.

Ce saint prélat mourut, comblé de mérites, le 10 avril 658. Il avait gouverné pendant trente-six ans et quelques mois, et fut inhumé dans l'église de Saint-Eusèbe qu'il avait fait construire. De nombreux miracles illustrèrent son tombeau, et c'est ce qui porta l'évêque Gui à le canoniser le

30 juillet 945. On célébrait sa fête le 10 avril, dans le diocèse d'Auxerre, sous le titre de fête à trois leçons avec Te Deum; mais comme souvent elle tom-bait dans le carême, on l'a remise au 30 juillet, en 1726, et réunie alors à la fête de saint Urse, mort aussi le même jour au commencement du VIe siècle. (Site Auxerre Historique, d'après les Gesta)

Un château féodal associé à l'église primitive aurait été construit par les évêques d'Auxerre dès le IXème siècle, d'après Morellet¹. Il aurait été reconstruit vers 1350, peut-être par un seigneur particulier cette fois....

Toutefois on manque d'informations sur les détenteurs de ce fief au moyen-âge.

La première référence explicite est celle de la détention du fief par les **Chevreau**, cités comme seigneurs d'un vaste ensemble de Sainte-Colombe à St-Martin-sur-Nohain en passant par Suilly-la-Tour : la « Pôté de Suilly ». Ci-dessous l'article concernant cette « pôté ».

« La géographie féodale recèle bien des mystères car nous sommes largement privés de sources écrites sur l'origine des fiefs, leur étendue, et les premières lignées seigneuriales. Le mouvement qui a multiplié les nouvelles inféodations au profit d'une chevalerie en développement et les partages familiaux ont brouillé la perception des périodes antérieures et voilé les structures plus anciennes. Des traces ont parfois subsisté, difficiles à interpréter.

Voyons un exemple au cœur du Donziais : la Pôté de Suilly.

André Bossuat (1892-1967), éminent historien nivernais très familier de la vallée du Nohain, a repéré dans des actes concernant la Forêt de Bellefaye cette institution originale qui a accompagné la vie des habitants de ce terroir jusqu'à la Révolution. Il a tenté de cerner cet objet féodal mal identifié à partir de l'étymologie du mot : « potestas ». Il en a montré la permanence au travers des droits d'usage de la forêt pour les habitants (in Bulletin de la société Philologique et Historique, Vol 1, 1963). Bellefaye, étymologiquement « belle futaie de hêtres », est aujourd'hui la forêt communale de Suilly, sur la commune de Ste-Colombe.

Les sources auxquelles il a eu accès lui ont indiqué que le territoire de cette mystérieuse pôté avait la forme d'une large bande incurvée qui allait de Sainte-Colombe-des-Bois, avec Couthion, Ferrières et Villarnault, à St-Martin-sur-Nohain, avec Favray et Villiers ; en passant par Suilly-la-Tour, avec la Fillouse, la Buffière, le Magny, Chailloy, Fontaines, Vergers, Champcelée, Suilly, Presle, la Ranchonnière, Seigne, et Fontenoy. Il s'agissait donc de la vallée de l'Accotin dans son entier, et d'un tronçon de celle du Nohain.

Ces terres nous sont familières. A Sainte-Colombe nous avons vu le fief éponyme associé à Vergers, et étudié l'histoire de La Montoise, avec son vieux manoir, et récemment celle de Champdoux, fief et forge à la fois.

A Suilly-la-Tour nous avons rencontré de vieux châteaux : le Magny, siège de la seigneurie de Suilly ; les Granges de la Ranchonnière, transformées en une magnifique résidence de plaisance ; Vergers, où la forteresse féodale a été remplacée au XIXème siècle par une ambitieuse

¹ In « Album historique et pittoresque du Nivernais » par Morellet, Barat, et Bussière

construction néo-gothique ; Chailloy, fief et ancienne forge avec sa maison de maître Renaissance ; La Fillouse, Presle...

A St-Martin-sur-Nohain - autrefois St-Martin-du-Tronsec - Favray, avec son petit manoir Renaissance, a retenu notre attention ; Villiers lui était associé.

Tous ces fiefs paraissent autonomes au XVème siècle ; chaque seigneur en fait hommage au comte de Nevers « à cause de Donzy ». Mais une structure plus ancienne avait dû unir ces terres, dont les habitants jouissaient en commun de l'usage de la forêt de Bellefaye...

Formulons modestement, à la suite de Bossuat, des hypothèses.

Le pouvoir auquel le terme de potestas fait référence ne pouvait être que seigneurial, laïc ou d'Eglise. Il avait été de fait fractionné au fil du temps, mais les usages forestiers subsistaient au profit d'une seule et même communauté humaine, comme si elle avait été un jour soumise au même pouvoir. « Quand des partages ont brisé cette unité, il survit des intérêts communs » selon l'expression du doyen Richard.

Cette forêt appartenait aux barons de Donzy au XIIIème siècle, comme le confirme un acte de 1219 cité par Marolles : « Lettres de Hervé, comte de Nevers, et de Mahaut sa femme, par lesquelles ils donnent à leurs hommes, habitants de Donzy, et aux religieux, prieur et couvent du Val-des-Choux (ndlr : l'Epeau) l'usage du bois de Bellefaye, qui est voisin des bois des religieux de Cuffy qui sont d'un côté, et des bois de Chevrauly, qui sont de l'autre. » Cet acte vise les habitants de Donzy et nous parle bien de Bellefaye, mais pas de Suilly ni de sa pôté.

Le bois en question est situé entre ceux du prieuré de Cessy et ceux de « Chevrauly ». Ce nom n'évoquerait-t-il pas – avec les approximations orthographiques coutumières de l'Inventaire - les Cheveau (ou Chevraulx), une lignée chevaleresque qu'on voit tenir plusieurs fiefs au XIVème siècle : Favray, Vergers, Seigne, Champdoux...soit un espace ressemblant justement à celui de la pôté.

Au XVème siècle Bellefaye était associée à la seigneurie de Vergers et passa avec elle aux sires d'Armes puis aux Chabannes. L'ensemble fut acheté au début du XVIIIème siècle par les chartreux de Bellary, dont les lointains prédécesseurs avaient défriché une autre partie de la grande forêt donzienne.

Dans les documents consultés par Bossuat figure un accord passé en 1406 entre les habitants de la pôté et Philippe Cheveau, alors sgr de Vergers, concernant ce droit d'usage : « ...c'est assavoir de coper, prandre et amener lesd. boys en leurs hôtels pour toutes leurs nécessités, ou là où bon leur semble en lad. posté, et encore mectre et faire pasturer et manger leurs bestes, porceaulx, et truyes es paissons et pastures desd. boys toutes fois que bon leur semble... ». Il était donc l'autorité avec laquelle les ayant-droits traitaient.

Cet usage leur fut contesté ensuite par les sires d'Armes. L'ensemble ancien avait été fractionné – peut-être redistribué par le suzerain, comte de Nevers - d'autres parties étaient détenues par différentes familles. Les nouveaux maîtres de Vergers n'entendaient sans doute pas assumer des engagements anciens qui bénéficiaient aux habitants d'un périmètre plus vaste que leur fief. Des conflits violents en résultèrent, en particulier sous Louis d'Armes (+ 1540), de sinistre mémoire. Il s'opposa aussi au seigneur de Favray, Guy de Courvol, qui défendait les droits ancestraux de ses manants et... les siens. Le château de Vergers, en contrebas de Suilly, restait cependant le cœur de la pôté : les « manants en communauté » pouvaient mener dans ses prisons les « austres gens et bestes que celles de la posté de Suilly... » qu'ils auraient trouvés dans la forêt (1510). La justice baronniale et royale garantissait ce droit ancestral.

Ces constats suggèrent qu'un fief unique – Suilly ? - s'étendant sur l'ensemble du territoire décrit ci-dessus avec pour centre Vergers, avait existé, et que les Cheveau, une famille peu connue et

vite éteinte, en avaient été les titulaires, par inféodation des barons de Donzy ou par héritage. Il faudrait pouvoir approfondir, mais les sources manquent...

Heureusement, en grattant le sol pour en extraire le délicieux fruit du chêne, les porcs des villageois de la pôté de Suilly se souciaient peu de cette histoire... »

Puis l'hommage est rendu par un certain **Pierre Fassier**, originaire de Donzy, **Chanoine de Nevers, en 1450.**

Ensuite le fief est aux mains de la famille d'Armes, comme en attestent la présence des armes de Jeanne Lamoignon, femme de Jean III d'Armes, dans la petite église gothique de Vergers.

Certains auteurs ont avancé que ce fief d'origine épiscopale aurait été détenu auparavant (au XIV^{ème} siècle) par les Varigny, famille nivernaise et bourbonnaise d'ancienne extraction chevaleresque. Cette famille tenait son nom d'un fief de la paroisse d'Achun (58). Ils devinrent seigneurs de Chassy (à Montreuillon) par mariage avec l'héritière de Robert de Compans, puis seigneurs du Deffend en Bourbonnais, par mariage avec une Bourbon-Bessay. Mahaut de Varigny, fille d'Hugues, sgr de la Garde et Colméry, ou de Robert, est citée par Marolles pour sa « *maison de Suilly* ». S'agissait-il de Vergers ? Elle avait épousé Jean du Bois et leur fille Jeannette aurait alors apporté Vergers à Jean II d'Armes vers 1450.

Aucun document probant n'atteste une telle succession, mais nous avons souhaité présenter cette hypothèse, en raison de l'implantation des Varigny en Donziais, qui lui donne un certain crédit.



Vergers (château, église), vers 1845 (extrait de l'Album de Morellet, Barat et Bussière)

Quoiqu'il en soit, leur descendante Valentine d'Armes apporta Vergers par mariage aux Chabannes en 1570. On peut supposer que le château fut agrandi et modernisé pendant cette période, son logis touchant au goût de la Renaissance.

François de Chabannes, comte de Saignes, fils du fameux maréchal Joachim, fut le premier seigneur de Vergers de cette lignée prestigieuse qu'on disait issue des anciens comtes d'Angoulême. Elle tint Vergers pendant près de deux siècles et finalement ce vieux fief, et surtout la belle forge qui y était associée, passa vers 1700 aux Lespinasse, maîtres de forges aux Pivotins et à Chailloy, et fut finalement cédé le 4 septembre 1714 aux moines de Bellary (*voir cette notice*).

A la Révolution, Vergers (château, terre et forge) fut vendu comme bien national à Pierre-Charles Chambrun, qui en était déjà l'exploitant, ainsi qu'à Jacques François et Pierre Lasne, de Mignard, ses beaux-frères. Il fut revendu plusieurs fois ensuite avant d'échoir à Pèlerin Joseph Loiseau, Juge de paix à Donzy et à Cosne, gendre de Guillerault, président du Tribunal de Cosne, et parent de l'acheteur des Granges à Suilly, dont les descendants le conservèrent jusqu'à l'époque contemporaine.

Le château actuel conserve le tracé de l'ancienne forteresse médiévale, visible sur sa terrasse, ainsi qu'à la base d'une grosse tour ronde.



Il est l'œuvre d'Albert Pasquet, architecte-ingénieur à Cosne, admirateur de Viollet-le-Duc. La charpente métallique vient des ateliers Eiffel. L'aménagement et la décoration intérieure ont été particulièrement soignés par le propriétaire d'alors, Henri Parent (1846-1935) (notaire à Decize et petit-fils de P.J. Loiseau), qui était artiste-peintre. Il avait également acheté en 1870 le château de Chassy (à Montreuillon en Morvan) aux Talleyrand-Périgord, ravivant ainsi la mémoire de ses lointains prédécesseurs, les Varigny, qui auraient détenu ces deux fiefs (cf. supra).

Proche du château, à l'emplacement de l'église construite par l'évêque Saint Pallade, une église a été construite au XV^{ème} siècle par le seigneur de Vergers. Elle fut l'église paroissiale de Champcelée, le village voisin, jusqu'en 1679, date du rattachement de la paroisse de Suilly-Vergers à celle de Suilly-la-Tour. Elle fut modifiée à la Révolution et au début du XX^{ème} siècle, transformée en atelier de peintre.



Au flanc sud de l'église, la chapelle seigneuriale a conservé sa voute du XV^{ème} siècle et à son tympan l'écu des sires d'Armes. Une **pietà** de cette époque, frappée des blasons de Jean d'Armes et de Jeanne de Lamoignon, cachée au moment de la Révolution, a été redécouverte au moment de la reconstruction et transférée à Couloutre, au château de la Rivière.



Pietà (XV^{ème}) - Château de la Rivière (Couloutre, 58)

SUITE des SEIGNEURS de VERGERS

Hypothèse Varigny – du Bois



En Bourbonnais, puis en Nivernais : « *d'hermines à la bande de gueules, denchée* ».

On ne sait dans quelles circonstances cette famille se serait installée à Vergers, mais les auteurs les mentionnent comme seigneurs dans le voisinage à partir d'Hugues, dit « *seigneur de La Garde et de Colméry* », puis de Mahaut sa petite-fille, dame des mêmes lieux et de la « *Maison de Suilly* ».

Cette dernière aurait été mariée deux fois : à Guillaume de Champlemy puis à Jean du Bois, fils d'un bâtard du Connétable Raoul de Brienne, dont la femme, Jeanne de Mello était l'héritière de grandes possessions en Nivernais.

1/ Hugues de VARIGNY

Sgr du Deffend, et de Chassy par all.

X Mahaut de COMPANS, dame de Chassy (*filie de Robert², dit l'Auxois, chr, sgr d'Aringes, et d'Oteline, elle-même fille de Guy de Semur, et mariée en premières noces à Jehan de Verrières*)

2 - **Marolles p. 148, 1305** : Hom. de Mess. Robert de Compont, sgr de Chassy, chr, pour des héritages en la ville d'Aringes ; id. 1327 : Hom. de Robert de Compont, dit l'Auxois, sire de Chassy, pour certains héritages et la maison des Bordes ;

- **Baudiau p. 369** : « ...cette terre [Chassy] appartenait en 1305 à noble Robert de Compont, dit l'Auxois, Eyr, Sgr d'Aringes, dont une fille le porta en dot à Hugues de Varigny. De leur union vinrent quatre enfants : Philibert, Robert, Mahaut et Jeanne. Ces deux dernières furent mariées à Jean et Pierre du Boys, Eyr, qui se disaient toujours seigneurs en partie de Chassy en 1406. Jean de Varigny et Jean de Carroble, son parent, en reprirent de fief dix-huit ans plus tard.....etc ; »

- **Marolles, 1406** : Hom. de Philibert, Robert, et leurs beaux-frères Jean et Pierre du Boys, au nom de Mahaut et Jeannette leurs femmes, soeurs des susdits, pour le Deffend ;



Château de Chassy à Montreuillon (peint par Balthus qui l'habita)

2/ Robert de VARIGNY

Sgr du Deffend et de Chassy par all.

X **Dauphine de CHALUS** (*filie d'Amblard...*)

D'où ³:

- *Philibert*
- *Robert*
- ***Mahaut, qui suit***
- *Jehannette X Pierre du Bois*

3/ Mahaut de VARIGNY

Dame de Villette, d'Arcy, de Suilly (hom. en 1371, étant veuve de Guillaume ?)⁴,
et de Colméry – ***voir cette notice*** -

X 1 **Guillaume de CHAMPLEMY** (hom. en 1357 pour sa femme)

X 2 **Jean du BOIS**, sgr de Trucy-l'Orgueilleux (*filz de Jean, Sgr d'Aunay et de Trucy*)

³ 6 sept 1416 : « Commission obtenue du Conseil du Roi pour Jehan du Bois et Mahaut de Varigny sa femme, Pierre du Bois, frère dudit Jehan et Jehannette de Varigny sa femme, sœur de Mahaut, à l'encontre de Philibert et Robert de Varigny, frères de Mahaut et Jehannette, des biens de feu Robert de Varigny, sgr de Chassy et du Deffend, et autres lieux, restés mineurs sous le gouvernement de leur mère Dauphine de Châlus... ». (base Roglo)

⁴ - **Marolles p. 257** : v. 1357 Hom. Guillaume de Champlemys, pour dame Mahaut de Varigny sa femme, pour les terres de Villette, d'Arcy et de Suilly ; en 1371, M. de V., pour Villette et la maison de Suilly (Marolles p. 284)

Famille du Bois

L'origine véritable des membres de la famille du Bois qui suivent, connue selon Villenaut depuis Guillemin, seigneur de Courcelles à Corvol, paraît devoir être trouvée dans un bâtard du **Connétable Raoul II de Brienne**, que sa tante Jeanne de Brienne prit en protection et dota des seigneuries d'Aunay et Trucy-l'Orgueilleux (hors Donziais), qui lui venaient des grands biens en Nivernais de sa mère, Jeanne de Mello.

Dès lors, elle s'allia aux Varigny et s'installa en Donziais.

- Guillemin du BOIS (?)

Eyr, Sgr de Courcelles en pie, (ou Courcelles, à Corvol-l'Orgueilleux, bien de Saint Germain)

Ep. v. 1350 : Belle du CLOQUET (?)

Ou plutôt :

Raoul II de BRIENNE, Cte d'Eu, Connétable de France (*fils de Raoul Ier de Brienne, Cte d'Eu et de Guînes, Connétable de France, et de Jeanne de Mello, dame de Lormes et Château-Chinon*), pris à Crécy, décapité sur ordre du roi Jean II le Bon pour trahison en 1350...(il aurait eu une liaison avec la Reine).



X Catherine de SAVOIE, sp

Liaison avec.... *Belle du CLOCQUET ?*

D'où :

Jean du BOIS (avant 1350-.....), écuyer de Jeanne de Brienne, Ctesse héritière de Château-Chinon, Sgr d'Aunay (en-Bazois) et de Trucy-l'Orgueilleux – **voir cette notice** - qu'il avait reçu en don en 1386 (*Jeanne de Brienne X son cousin Gautier II de Brienne, fille de Raoul Ier de Brienne⁵, Connétable de France et de Jeanne de Mello, sœur de Raoul II, et donc sa « tante naturelle »*)

⁵ **Fiche Racines-Histoire** sur la famille de Brienne

- **Père Anselme**, art. Raoul de Brienne, p. 136 : « *Jean du Bois, sgr de la Maison-Fort, bâtard de Brienne, fut légitimé et anobli par lettres du roi Charles VI de 1395....* »



Château d'Aunay, à Aunay-en-Bazois



Château de Trucy-l'Orgueilleux

X **Jeanne de BASSO** (...-avt. 1405) (*filie de Guyot de Basso, sgr de Moussy et de Marie de Varigny, cf. infra*)



Le fief de **Moussy** a appartenu, dès la première moitié du XIVe siècle à la famille de Basso ; Guyot de Basso a eu de Marie de Varigny une fille, Jeanne ; celle-ci morte avant 1405, avait épousé Jean du Bois, Seigneur d'Aunay, lui apportant le fief de Moussy que leur petite fille transmettra à Jean d'Armes, dans la famille duquel il va demeurer plusieurs siècles.

X2/ ? **Dauphine de CHALUS** (*veuve de Robert de Varigny, le père de Mahaud ?*)
sp ?



D'où (du premier mariage) :

- **Pierre du Bois**, Eyr, Sgr d'Aunay, Egreuil, Sancenay et Moussy X **Jeannette de Varigny**, fille d'Hugues et N. de Compans, et sœur de Mahaud, sp ?
- *Philippe du Bois*, Sgr d'Aunay en Pie et Pains
- **Jean, qui suit**

3/ Jean II du BOIS

Eyr, Sgr de Trucy-l'Orgueilleux en pie qu'il dénombre 1410, Moussy, Chassy en pie.

X av. 1406 Mahaud de VARIGNY (fille de Robert, écr, sgr de Chassy et le Deffend, et de Dauphine de Châlus ; sœur de Jeanne, ci-dessus – les deux frères ont épousé les deux sœurs -)⁶

Dont :

- **Jeannette, qui suit**
- *Bureau et Guyonnette du Bois*, co-sgrs de Trucy 1456

4/ Jeannette du BOIS

Dame de Trucy-l'Orgueilleux en pie, et Moussy

X av. 1452, Jean II d'ARMES, à qui elle apporte ses parts de Trucy, de Moussy, ainsi peut-être que Vergers.

⁶ 6 sept 1416 : « Commission obtenue du Conseil du Roi pour Jehan du Bois et Mahaut de Varigny sa femme, Pierre du Bois, frère dudit Jehan et Jehannette de Varigny sa femme, sœur de Mahaut, à l'encontre de Philibert et Robert de Varigny, frères de Mahaut et Jehannette, des biens de feu Robert de Varigny, sgr de Chassy et du Deffend, et autres lieux, restés mineurs sous le gouvernement de leur mère Dauphine de Châlus... ». (source : base Roglo)

Détention par les Chevreau (ou Chevraulx)

1/ Philippe CHEVREAU

Sgr de Favray – *voir cette notice* – et de Villiers (hameau de St-Martin) (v. 1320...) de Chasseigne (Seigne, hameau de Suilly) et de Vergers

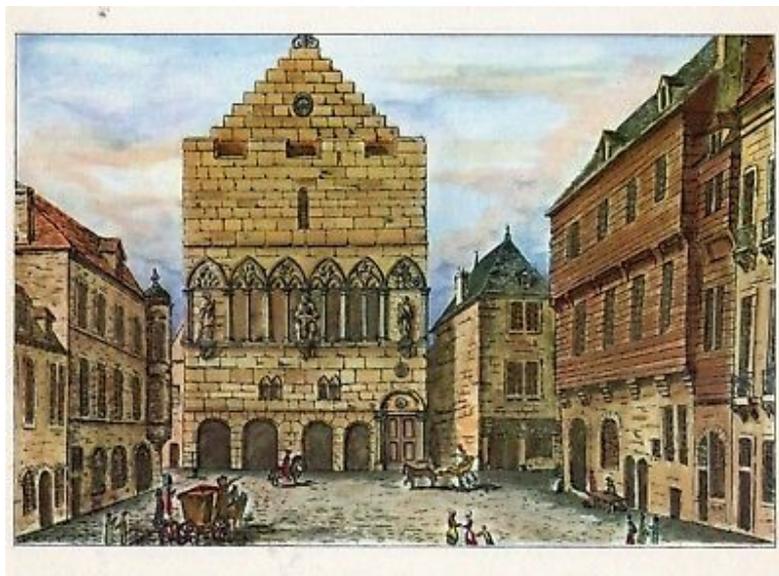
d'où :

- **Robert, qui suit**
- *Jean*⁷

2/ Robert CHEVREAU

Sgr de Villiers, Faverois et Champdo (Champdoux à Ste Colombe), *peut-être ce « maître de la monnaie de Bourgogne » (cité dans les archives de la cour des Comptes, AD 21, série B) et ce Trésorier d'Auvergne pour le Roi ?*

? X 1356 Philippes BOURGEOISE (*filie de Monin Bourgeoise, lui-même fils de Jean Bourgeoise, Receveur général du duché de Bourgogne, demeurant en la Maison du Miroir à Dijon, + 1361, lui-même fils de Perreau Bourgeoise, de Dijon*)⁸



Dijon, la Maison du Miroir (XIVème)

D'où :

⁷ Marolles, p. 441 : 1335, Hom. par Perrin de Chanoy, eyr, tuteur de Robert et Jean, enfants de Philippe Chereaux, sgr de Faverois, pour ses maisons de Champdo, Villiers et Faverois, à cause de Donzy

⁸ Voir : notice Bourgeoise in « Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon » par J. d'Arbaumont (1881)

- *Philippes X Etienne du Pré, sgr en Pie de Faveroy*⁹
- *Jacquette X Guillaume de La Buxière, sgr en Pie de Faveroy et Villiers*

Vers 1450, alors que les Cheveau paraissent éteint, Vergers est détenu par un chanoine de Nevers

1450 - Pierre FASSIER, chanoine de Nevers, sgr de Vergers¹⁰

(Un Pierre Fassier est chapelain à Saint-Benoit-le-Bien-Tourné (sur la montagne Ste-Geneviève), bachelier en 1433, (ou en 1488, d'après le livre de l'Université de Paris) licencié en 1436, élève et clerc **d'Etienne de Montigny**, dont il était le clerc et l'exécuteur testamentaire (test. 1461), est-ce le même ?)

Un Jean Fassier est Clerc des Comptes, Chanoine de la Sainte-Chapelle, Clerc de l'Aumône du Roi, Chanoine de Nevers, Chantre de Nevers (1367-1393) (info 2388 corpus Ch. des Comptes)

⁹ Marolles p. 287 : 1369 : Etienne du Pré, eyr, sgr en Pie de Faveroy, en son nom et au nom de Philippes, sa femme, fille de feu Robert Cheureaux, pour les terres de Villiers, Faveron, et pour sa terre de Champdau

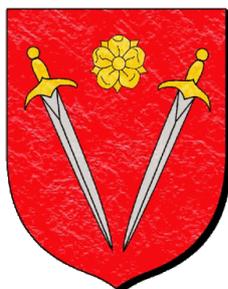
1373 : Guillaume de La Buxière, eyr, sgr de Faveroy, au nom de Jacquette, sa femme, fille de feu Robert Cheureau, pour les villes de Villiers et Faveroy

¹⁰ Marolles, col. 275 : « 1450 - Pierre Fassier, chanoine de Nevers et sgr de Vergiers, pour Vergiers »

Dans la deuxième moitié du XVème siècle, la famille d'Armes s'installe à Vergers, dans des circonstances qui restent à éclaircir : soit par héritage de Mahaut de Varigny, soit par acquisition ou attribution du fief.

Famille d'Armes

Famille originaire d'Armes (près Clamecy), Seigneurs d'Armes et de bien d'autres lieux, dont Vergers, Trucy et Moussy



En Nivernais : « de gueules, à deux épées d'argent, appointées en pile vers la pointe de l'écu, les gardes d'or, et une rose de mesme entre les gardes »

I/ Didier d'ARMES

II/ Renaud d'ARMES

III/ Jean d'ARMES, sgr de la Borde

Ep. **Agnès PORRIVE**, dame de la Jarrie

D'où :

- **Renaud, qui suit**
- *Jean d'Armes*, viguier d'Arles, fixé en Provence

IV/Renaud II d'ARMES

Sgr d'Armes et de la Borde (1482), de la Jarrie (Ciez), de la Forêt-sous-Bouhy (Bouhy), de Busseaux (Moussy), de Savenay (Aunay), et Plainbois ; Conseiller du comte de Nevers; fait hommage en 1405 pour sa maison de Billy (Billy-s.-Oisy) ;

X **Milenon LE CLERC** (*filie de Jean Ier Le Clerc (...-1392), notaire et secrétaire du roi (1355-78), sgr de St-Sauveur-en-Puisaye en pie – Voir cette notice -*)

D'où **Jean, qui suit**

4/Jean II d'ARMES

Sgr d'Armes, Trucy-l'Orgueilleux en partie par all. (Chât. de Clamecy), sgr d'Ennecy-sur-Cure (Clamecy¹¹) de Vergers, Moussy ; sgr de Guichy, Villaines,

¹¹ Hom. en 1464, terre acquise de Bureau du Boys (Marolles, p. 113)

Meix, La Cave, La Marche, Champvoux (Champdoux ?) et Montenoison¹² ; Licencié en lois, maître des comptes du Comte de Nevers (1441-69), président des comptes (1468), garde du scel de la prévôté de Nevers (1452-57); fait hommage à Montenoison (1441) pour Trucy (1452) pour Armes (1469) ; édifia la chapelle d'Armes en la cathédrale de Nevers ; assista à l'hommage fait pour Donzy à l'évêque d'Auxerre, Pierre de Longueil, par Jean de Bourgogne, Cte de Nevers, en 1464 ¹³

X1 **Jacquette SCAVOIR (?)**, dame de la Motte (+ avant 1452), dont on ne trouve aucune trace de la famille

d'où :

- **Jean, qui suit**

X2 **Jeannette du BOIS** (*filie de Jean, Sgr de Trucy, et de Mahaud de Varigny*), dame de Trucy-l'Orgueilleux ;

d'où :

- **Innocent d'ARMES**¹⁴, Sgr de Busseaux et de Moussy, présent à la montre de Nevers en 1467, capitaine de Decize, Maître d'hôtel du Cte de Nevers, X **Philiberte de LA TOURNELLE-MAISONCOMTE**, dame de Guipy et de Chatenay (Rouy) (*filie de Jean, sgr de Thorigny et de Louise de Barges*) dont Alixant, ci-dessous est la nièce

d'où : **Didier d'ARMES**, Eyr, Sgr de Busseaux, Moussy et Sancenay, X **Marie de PERNAY**, dame de Vesvres (*filie de Miles et Agnès de Neuwy*) - **voir la notice concernant Le Magny à Suilly -**

d'où : **Jean d'ARMES** X Jeanne de FONTENAY, dame de Foucherenne, X2 Valentine de HARLUS (*filie de Jean et Jeanne Lotin*) d'où deux filles : **Jeanne X son cousin Louis d'Armes (cf. infra)** ; et **Louise X Jean de Clèves, sgr d'Asnois**

- *Catherine d'Armes, ép. Louis d'Allone, Eyr (en Autunois).*

Jean, hérite des terres de Jeannette du Bois, seconde femme supposée de son père, alors que le fils de celle-ci : Innocent, hérite de terres moins importantes venues de son père. Cette incongruité pourrait suggérer que Jeannette du Bois et Jacquette Scavoir soient une seule et même personne, dont le nom aurait été déformé par des copistes. Dans ce cas, Jean serait l'aîné et Innocent le cadet, et leurs héritages seraient plus cohérents.

¹² Marolles, p. 117

¹³ Annuaire historique du Dep. De l'Yonne, p. 84

¹⁴ Marolles, p. 1457 : Innocent d'Armes rend hommage pour Chassy et Le Deffens, qui furent à Mahaud de Varigny, mère de Jeannette et Guyotte du Bois, au nom de Jeannette du Bois, femme de Jean d'Armes, absents,

5/ Jean III d'ARMES (...-1494, inhumé à St-André-des-Arts)

Eyr, docteur ès lois, Sgr d'Armes, la Jarrie, Trucy-l'Orgueilleux, **Vergers** (Suilly-la-Tour), Varennes-les-Narcy en pie (La Charité), la Motte-des-Bois (Donzy) et Forges-sous-Bouhy ; Président de la Chambre des comptes de Nevers (1470-71), conseiller et quatrième Président à mortier au Parlement de Paris (1482-1488, résignation) ; exécuteur test. de Jean, Comte de Nevers (1479) ; exempté du ban à Nevers 1478 ; fait **hommage pour Vergers en 1466** et pour Varennes-les-Narcy en 1485 ; **il aurait à cette époque relevé l'ancien château de Vergers.**



Ornement pour les armes des présidents à mortier

X le 9 juillet 1461 **Jeanne LAMOIGNON** (*filie de Guyot, Eyr, **Sgr de Rivière (à Saints, voir cette notice)** et **Vielmanay – voir cette notice** - ; et d'Alixant de La Tournelle-Maisoncomte, dame de Thorigny ¹⁵*)



d'où :

- **Louis, qui suit**
- **Jean d'Armes**, chanoine de Nevers et Noyon, fait hommage pour Villorgeul (**Villargeau**, com. de Pougny, peut-être détaché de Vergers, **voir la notice qui est consacrée à ce fief**) et Bretignelles (**id.**) en 1508, mort av. 1522 ;
- Regnaut d'Armes, mort jeune.

6/ Louis Ier d'ARMES (...-avt. 1529)

Eyr, Sgr de Trucy, **Vergers**, Armes, Chevroches (Clamecy), Forges-sous-Bouhy, Paroy (Oisy), Perroy, Villaines (Pougny), Bretignelles, Villorgeul (**id.**), Cuncy-s.-Yonne (Villiers-s.-Y.), la Lande (S'-Sauveur), Vcte de Clamecy (1502-23) ; Incarcéré par arrêt du Parlement en 1503 ; est aux assemblées de 1523 à Donzy, Varzy et S'-Fargeau, pour délimitation du bornage ; partage pour ses enfants en 1522 ; mort avant 1529 ;

X le 28 mars 1505 ¹⁶, **Anne BERTHIER de BIZY** (*filie de Pierre, Eyr, Sgr de Bizy, Chougny et Riousse ; et d'Isabeau des Colons*)

¹⁵ Fille de Tristan de la Tournelle, sgr de Villorgeul, Brétignelles – **voir ces notices** - et Thorigny, et de Jeanne de Bazoches, **dame de la Motte-Josserand – voir notice**)



Château actuel de Bizy

d'où :

- **Charles d'Armes**, Eyr, Sgr de **Vergers**, Villorgeul, la Motte-des-Bois, Ste-Colombe (Donzy), Chassenay (Donzy) 1523-52, sa
- **Louis d'Armes, qui poursuivra la branche aînée X Jeanne d'Armes (cf. ci-dessus)**
- **François, qui suit**
- Marie d'Armes, ép. av. 1531 René de Blet, écr, sgr de Lépine (Poitou) ;
- Isabeau d'Armes, épousa 1527 Jean de Contremoret, écr, sgr de Marcilly (Berry).

7/ François d'ARMES

Eyr, Sgr de Trucy, **Vergers**, la Forêt-sous-Bouhy, Forges (Bouhy), Paroy, Cuncy-s.-Yonne, Armes, Chevroches, Corvol-l'Orgueilleux en pie, S'-Maurice (id.), Vcte de Clamecy (1523-60), Fait hommage pour Trucy et Paroy (1531).

X **Diane Jeanne de BARNAULT**, (fille de Philippe, sgr de Guipy et de Guyonne de Thoisy)

X ? Anne BERNARD ?



8/ Valentine d'ARMES (1550- 16 déc 1604 à Trucy)

Dame d'Armes, de Trucy-l'Orgueilleux, **Vergers**, Forge-sous-Bouhy, Paroy, Cuncy-sur-Yonne, Chevroche, Corvol-l'Orgueilleux et Saint-Maurice

Dame d'honneur de la reine de Navarre (1580), Marguerite de Valois, qui apporta toutes ces seigneuries à François de Chabannes, Cte de Saignes

X 18 sept 1570 Corvol, **François de CHABANNES** Cte de Saignes, sgr de **Vergers** et Trucy-l'Orgueilleux, où il demeure, et La Forêt-sous-Bouhy, par all. (fils du quatrième mariage de Joachim, baron de Curton avec Charlotte de Vienne)

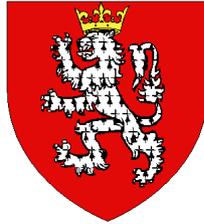
D'où :

- François X1 Serene de Crevant, X2 Hélène de Daillon

¹⁶ Leur contrat de mariage indique qu'à cette époque le château était : « un chastel et place forte d'une certaine importance, que son emplacement formait un pentagone flanqué de quatre grosses tours et qu'il comprenait en outre plusieurs tourelles... »

- **Joachim, sgr de Trucy** (*voir cette notice*) X *Gilberte de Bourbon-Busset, dame de la Motte-Feuilly*
- **Jacques, qui suit**
- *Gilberte X Claude de La Rivière (fils d'Hubert, vcte de Tonnerre, et Marguerite de La Rivière*

Famille de Chabannes



En Angoumois, puis en Bourbonnais et en Nivernais : « *de gueules au lion d'hermine couronné d'or* »

La famille de Chabannes est une ancienne famille du Bourbonnais qui a fourni de nombreux capitaines d'armées. Le nom apparaît au XII^{ème} siècle suite au mariage de Guillaume Montbéron de Matha (1090-1136). Sa grand-mère Actilde de Matha était la fille d'Audouin II Taillefer, comte d'Angoulême. Guillaume se marie avec Amélie de Chabannais, dame de Confolens, en Charente.

Le chef de famille au XVI^{ème} siècle est **Joachim de Chabannes** (1502-1559), baron de Curton, seigneur de Saignes, de Charlus, comte de Rochefort (1556), vicomte de la Roche-Marchalam et de Savigny, sgr de Madic, gentilhomme de la chambre d'Henri II, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, nommé sénéchal de Toulouse et d'Albigeois (1552). Il hérite du domaine de Madic de son frère aîné, François, mort à Pavie, et de la maison de La Palice à l'extinction de la postérité de son grand-oncle Jacques II de Chabannes - La Palice. Il épouse successivement :

1° Péronnelle de Levis, fille du comte de Ventadour, dont il a une fille unique

2° Louise Hélie de Pompadour, dont il a un garçon et trois filles ;

3° Catherine de la Rochefoucauld dont un garçon et trois filles ;

4° Charlotte de Vienne, dite « *madame de Curton* », gouverneur des enfants de France (*filles de Gérard de Vienne, sgr de Ruffey, et Bénigne de Dinteville, dame de Commarin*) avec qui il a trois filles et un garçon, François dit « le jeune » qui fera la souche de Vergers.



Commarin



Ruffey

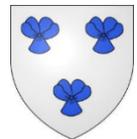


Joachim de Chabannes, dit : « Curton », par Clouet

9/ Jacques de CHABANNES (2 déc 1581 à Trucy – 8 jan 1655 à Vergers)

Sgr de **Vergers**, où il demeure et décède, et de Ste-Colombe

X 23 aout 1610 **Gabrielle de BABUTE** (...- 2 oct 1661 à Suilly-Vergers) (*filie de Léonard, sgr de Froidefont en Bourbonnais ; et Anne de La Porte, dame de Pesselières en Berry*)



D'où :

- **François, qui suit**
- *Autre François X2 3 juillet 1684 Suilly* ¹⁷ *Antoinette de PERNAY (filie de François et Marie de Fradet), sp*

¹⁷ Ce jourd'huy troisième juillet mil six cent quatre-vingt-quatre ont esté admis au St Sacrement du mariage Messire François de CHABANNES chevalier Seigneur du Chailloux et de Vergers en partie, fils de feu Hault et Puissant Seigneur Messire Jacques DE CHABANNES vivant Chevallier Seigneur des Vergeres et de feu Puissante dame Gabrielle DE BABUTTE ses père et mère avec

- Joachim (cité ci-dessous)

10/ François de CHABANNES (1614 – ap. 1705)

Sgr de Vergers¹⁸, Ste-Colombe-des-Bois et Champ-Doux (Ste-Colombe)

X 15 février 1645 (Sully) **Antoinette MONNOT (1631 – 16 jan 1675)** (*fille de André, sgr de **Chailloy – voir cette fiche** - et Elizabeth Duchon*)



11/ Hubert de CHABANNES (1652-1692 à Ste-Colombe)

Sgr de Vergers, où il demeure¹⁹, et du Puits par all. dernier de cette lignée à avoir occupé Vergers...

X 26 aout 1678 **Marie de CHARRY, dame d'Huez et du Puits** (*fille de Samuel, sgr d'Huez à Bona, cheveu-léger, capitaine au régiment de Cussigny ; et de Jeanne, dame du Puits-en-Puisaye, à Faverelles (comté de Saint-Fargeau), et de Léguy, elle-même fille de Lancelot du Puits*)

Damoiselle Anthoinette DE PERNAY damoiselle de Sully et de Magny en partie, fille de feu Messire François DE PERNAY vivant Chevallier Seigneur de Sully de Magny et de feu dame Marie DE FRADET ses père et mère tous de cette paroisse, lequel Sacrement leur a esté administré par moy curé soussigné après avoir publié les bans dudit mariage savoir les 18e 25e et 29e du mois de juin dernier - A ce present des tesmoins soussignés parents et amis - DE CHABANNE - DU CHAILLOUX - DE PERNAY - DE PERNAY SULLY - DE CHABANNES - DE COULOMBIER - J.CHABANNES - H.MAUDIT - THOMASSON Curé

19 21 Mai 1705 ; « *L'an mil sept cent cinq le vingt un may apres midy à Donzy pardevant les nottaires soussignez furent presents messire **François de Chabannes** chevallier seigneur de Sainte Colombe des Bois et Vergers (+ : **demeurant aud[it] lieu des Vergers paroisse de Scully Vergers**) d'une part et Augustin de Lespinasse sieur de Mannay conseiller du Roy eslu garde scel en l'eslection de La Charité her[iti]er de deffunt Augustin de Lespinasse s[ieu]r des Pivotins son père dem[euran]t en la ville de La Charité d'autre part ; lesquels parties pour terminer l'instance pendante au baill[iage] et pairie de cette ville sur la demande formée par ledit s[ieu]r de Lespinasse contre ledit s[ieu]r de Chabannes par la (plainte) du trente mars mil sept cent pour la reconnaissance d'une rente de quinze livres par an constituée et (passée) entre deffunt s[ieu]r de Lespinasse par m[ess]ire Joachim de Chabannes chevallier seigneur de Sainte Colombe et Vergers frere dud[it] s[ieu]r François] de Chabannes par contrat receu Cabet no[tai]re le vingt deux janvier mil six cent soixante et dix sept et le payement des arrerages de lad[ite] rente et lesq[uelles] parties sont convenues de ce qui ensuit : scavoir est que ledit s[ieu]r de Chabannes par les presentes a promis et s'est obligé de payer.... »*



Château d'Huez à Bona



Château du Puits à Faverelles

12/ Paul de CHABANNES (5 aout 1686 au Puits – 13 oct 1769 à Huez)

Sgr de Vergers, de Ste-Colombe, du Puits, et d'Huez.

X 1^{er} juillet 1715 (Nevers) **Marie-Madeleine SALLONYER** (1700- 1^{er} mai 1784 à Huez), dame d'Apiry, à Ourouer (*filie de Guillaume, sgr d'Apiry, Argoulais, Rosemont, Luthenay et la Vesvre, Lieutenant criminel à St-Pierre-le-Moutier, et de Charlotte Dollet*)



D'où post. :

Transfert des fief, château et forge de Vergers à François de Lespinasse (maître de forge aux Pivotins et à Chailloy) – voir ces notices – vers 1705 ; peut-être à la suite du litige mentionné ci-dessus...

1/ François de LESPINASSE (+1720) (fils d'Augustin et Jeanne Le Boucher de la Baume)

Eyr, sgr de Vergers, cité dans un bail de 1705 ²⁰, **Les Pivotins**, Suilly et Mannay, gendarme de la garde du Roy, Conseiller du domaine perpétuel de la ville de Donzy ; paraît demeurer au château de Donzy en 1704.

X 1695 **Louise DURAND** (fille de Jean, eyr, sgr des Juilliers, la Thurie, et Louise Sabastien), d'où François-Edmé

(X2 Nicolas Olivier, commissaire de l'ordre royal militaire et hospitalier de Notre Dame du Mont-Carmel)

²⁰ **8 sept 1705, Bail du domaine dit « de la basse-cour » de Vergers** : « L'an mil sept cens cinq le huit septembre apres midy au chasteau de Donzy pardevant les no[tai]res soubz[si]gnez fut p[ré]se]nt en sa personne **François de l'Espinasse** s[ieu]r des Pivotins seigneur de Vergers dem[euran]t aud[it] chasteau de Donzy, leq[ue]l a baillé pour le temps de six années consecutives l'une l'autre à commencer ce jour d'huy et qui finiront au jour de St Martin lesd[ites] six années finies et revolues et promet faire jouir à Pierre, Jacques, Edme et François Petits lab[oureu]rs communs dem[euran]t en la par[ois]se de St Colombe des Bois p[ré]se]nts stipulants et acceptans à sçavoir un domaine scituez au lieu de Vergers ce consistant en terres lab[ourables] non lab[ourables], prez, jardin et vergers appelé le domaine de la basse-cour du chasteau de Vergers, dans leq[ue]l chasteau lesd[its] Petits feront leurs demeures dans le chasteau de Vergers. Ce bail fait à la charge de par les preneurs jouir dud[it] domaine en bon pere de famille et de bien et dument labourer les terres.... »

Vente à l'Abbaye de Bellary (voir cette notice) en 1714. Le fermier est à cette époque Joseph Frappier, sr de Montbenoît (1673-1724) – voir cette notice)

Des actes illustrent cette période de près de 80 années de propriété des moines, et par exemple :

1731 : cession d'une partie du cours du Nohain pour la création d'un moulin à grains à Lyot (Par. De Donzy-le-Pré)²¹

1796 : les Château, terres et forge sont vendus comme Bien National - comme l'ensemble des biens de l'abbaye - à Pierre-Charles Chambrun et aux frères Lasne, ses beaux-frères.

Pierre-Charles CHAMBRUN-MOUSSEAU (fils d'Hugues-Cyr et Jeanne Grasset)

X Julie LASNE de MAUREPOUX (1756- 3 sept 1837 Suilly) (fille Jacques François Lasné de La Brosse, sgr de Mignard et de la Brosse, lui-même fils de François, sgr de Mignard, lui-même fils de René et Catherine Perreau et François Belot ; et d'Anne Blondeau) (sœur de **Jacques François LASNE** de Mignard et de **Pierre LASNE** du Colombier)

Voir base Genea Duval

(X1 Augustin Borget)

D'où Elizabeth Chambrun X Antoine Robin – **voir notice Chailloy** –

²¹ 1731 : « Pardevant les no[tai]res royaux residans en la ville de Donzy sous signés le quatorzieme novembre mil sept cens trente un avant midy au bureau de Dagot l'un desd[its] no[tai]res fut p[ré]se[nt] dom Antoine Noblet prieur de la chartreuse (+ : des venerables relligieux) de Notre Dame de Bellary, seigneurs de Vergers, leq[ue]l volontairem[en]t a par ces p[ré]se[nt]es cedé, quité et t[rans]porté avec promesse de garentir à Jean Ragueneau l'ainé m[ar]ch[an]d dem[euran]t au faubourg de Larré de cette ville p[ré]se[nt] et acceptant pour luy, ses hoirs et aians cause à l'avenir à savoir le cours d'eau en ce qui en apartient aux d[its] s[ie]u]rs rellig[ie]ux en leur d[ite] qualité de seigneurs de Vergers, de la riviere de Nohin, pour construire par led[it] Ragueneau un moulin à bled (# : au dessous de) la tête du quay des Lyot sur le paty commun entre les prés appartenans aud[it] Ragueneau sans luy garentir neantmoins 'espace dans leq[ue]l led[it] moulin sera construit au cas q[ue] led[it] espace n'apartient pas aux d[its] s[ie]u]rs rellig[ie]ux au contraire led[it] Ragueneau sera tenu de s'en accomoder avec ceux qui pourroient y avoir droit. Le present delaissem[en]t ou concession de droit de cours d'eau (## : à l'endroit cy dessus seulem[en]t) fait à la charge de par led[it] preneur paier par chacun an aux d[its] s[ie]u]rs rellig[ie]ux... »

Après plusieurs cessions, l'ensemble fut finalement acquis en 1834 par Pèlerin Joseph Loiseau, juge de paix à Donzy, apparenté aux Guillerault, de Pouilly, qui avaient acquis les Granges ([voir cette notice](#)) et appartint à ses descendants pendant près de 140 ans.
